



ECONOMIE, ENTREPRISES

Ouverture de la passerelle LOUBET

La Communauté d'agglomération du Boulonnais et la Région Hauts-de-France ont souhaité répondre au besoin exprimé par les entreprises de Capécure 2, de rendre franchissable l'écluse Loubet afin que leurs employés puissent rejoindre plus rapidement leur lieu de travail.

Publié le 27 mai 2022

Il a donc été décidé de créer une liaison douce vers la zone de Capécure 2 en créant une passerelle directement installée sur l'écluse. La CAB et la Région ont réalisé cette passerelle en co-maîtrise d'ouvrage ; la CAB dans le cadre de sa compétence « mobilité durable » et la Région, dans le cadre de sa compétence sur les infrastructures de transports et les ports et en tant que propriétaire et gestionnaire de l'écluse Loubet. La région est également autorité portuaire et ce complexe industrialo portuaire fait partie du domaine portuaire.

Caractéristiques de l'ouvrage

Un passage a été créé sur les portes de l'écluse avec des garde-corps adaptés pour les piétons et cyclistes. Elle est sécurisée de chaque côté par des portiques permettant de bloquer l'accès quand l'écluse est ouverte et donc inaccessible.

Son fonctionnement

La passerelle peut être empruntée dès lors que les portes de l'écluse sont fermées. Si les portes sont ouvertes, des gyrophares orange clignotent pour indiquer l'inaccessibilité de la passerelle. A noter que de 2h avant la pleine mer et jusqu' à 15 minutes après la pleine mer, les portes de l'écluse sont obligatoirement ouvertes. La passerelle sera donc inaccessible, et il en sera de même lors des phases d'exploitation de l'écluse.

Cette passerelle permettra à près de 800 employés des 5 entreprises de Capécure 2 d'éviter un détour de 2 kilomètres pour rejoindre leur lieu de travail. A pied, cela représente un gain de temps d'au moins 20 minutes par trajet.



Communauté
d'agglomération
du Boulonnais

www.agglo-boulonnais.fr

[f](https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais) (<https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais>)

[t](https://twitter.com/aggloboulonnais) (<https://twitter.com/aggloboulonnais>)

[y](https://www.youtube.com/c/aggloboulogne) (<https://www.youtube.com/c/aggloboulogne>)

[i](http://instagram.com/aggloboulonnais) (<http://instagram.com/aggloboulonnais>)

[in](https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/) (<https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/>)

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU BOULONNAIS

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS
CONTACTER

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓ JE M'INSCRIS

> ARCHIVES

> DÉSINSCRIPTION

- > PLAN DU SITE
- > MARCHÉS PUBLICS
- > ACCESSIBILITÉ
- > MENTIONS LÉGALES
- > PROTECTION DES DONNÉES
- > OFFRES D'EMPLOI
- > GESTION DES COOKIES